

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°2 du 21 mars 2023
Délibération n°10 de la séance (2023-22)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Evelyne PALMAS, Jacques BILLON-TYRARD, Elisabeth MEYNET, Annie SOLDADO, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Céléna MONDON, Jean-Luc VERRIER

Étaient absents ou représentés : Michel DE RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT,

Secrétaire de séance : Martine MARSEILLE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

Objet : Rénovation de la salle des fêtes

Vu la délibération n°6 (2022-42) du 28 juillet 2022 ;

Vu la délibération n°2 (2022-02) du 19 janvier 2023 ;

Monsieur le Maire expose que la commune a délibéré en vue des travaux de rénovation et d'équipement de la salle des fêtes selon le plan de financement suivant :

	Dépenses (Montant Hors Taxe)	Recettes	
Coût prévisionnel des travaux HT	32 720,00 €	Région FRAT (41,50%)	15 000,00 €
		Etat DETR (2023) 30 %	10 839,00 €
		Autofinancement HT (28,50 %)	10 292,00 €
Coût équipements sécurité (défibrillateurs)	3 411,00 €		
TOTAL	36 131,00 €		36 131,00 €

Le dossier DETR a été envoyé à la Préfecture qui a adressé un retour selon lequel la part DETR pouvait être valorisé si l'ensemble des travaux de réfection des plafonds et du mur intérieur était réalisé en bois des Alpes. Après avoir pris attache avec les Communes forestières, acteur attestant de l'éligibilité bois des Alpes, Monsieur le Maire propose de modifier une nouvelle fois le plan de financement des travaux de la salle des fêtes de la manière suivante :

	Dépenses (Montant Hors Taxe)	Recettes	
Coût prévisionnel des travaux HT	38 251,12 €	Région FRAT (36%)	15 000,00 €
		Etat DETR (2023) (35 %)	14 582,00 €
		Département des Hautes-Alpes (9%)	3 749,62 €
		Autofinancement HT (20 %)	8 330,90 €
Coût équipements sécurité (défibrillateurs)	3 411,40 €		
TOTAL	41 662,52 €		41 662,52 €

Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20230328-2023-22-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
10 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- 1- Rejette le nouveau plan de financement présenté ;
- 2- Confirme le plan de financement initial issu de la délibération n°2 (2022-02) du 19 janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Martine MARSEILLE



Prunières, le 21 mars 2023
Le Maire
Jean-Luc VERRIER

